



La nouveauté, en cette fin d'année 2015, sera la mise en place de **l'entretien professionnel**.

Il vient se rajouter à l'entretien d'appréciation, existant dans le « trident » AG2R REUNICA SYSTALIANS, avec quelques variantes par rapport à votre Institution d'origine:

- Entretien global chez AG2R regroupant tous les sujets, biennuel pour les non cadres et annuel pour les cadres.
- Un entretien par thématique (tenue de poste, compétences, objectifs...) chez RÉUNICA et SYSTALIANS ; avec définition d'un rythme minimal par module permettant à chaque direction d'organiser les périodes d'entretiens.

Intéressons-nous à l'entretien Professionnel : Issu de la loi du 05 Mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'ensemble des salariés sont concernés.

Découvrez l'importance et le sérieux de cet entretien :

- Il a lieu tous les deux ans et est consacré aux perspectives d'**évolution** professionnelle et aux besoins de **formation** des collaborateurs.
- Il doit être **proposé d'office à tout salarié** de retour à son poste de travail après une absence de longue durée.
- Il fait l'objet d'un bilan tous les 6 ans afin que chaque salarié ait pu bénéficier d'au moins deux des trois éléments suivants : une action de **formation** ; une **évolution** salariale ou professionnelle ; une **certification** obtenue en tout ou partie par la formation ou la VAE

« DE L'IMPORTANCE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ET DE L'IRRESPONSABILITE DE NOTRE DIRECTION »

Les premiers entretiens devront être réalisés avant le 07 mars 2016. Il sera question de notre avenir professionnel : formation, certification, évolution. Notre Direction a décidé de les confier à nos supérieurs hiérarchiques N+1. Pour nombre de nos collègues cela suppose s'entretenir avec son animateur d'équipe.

A SUD nous n'avons aucun doute quant à la capacité de nos animateurs d'équipe. Ce dont nous sommes perplexes, c'est le dédouanement de la DRH quant à leur responsabilité vis-à-vis de la loi.

L'entretien professionnel peut s'avérer déterminant pour l'avenir d'un salarié, pour la DRH cela semble dérisoire, facile, simple.

A moins que très rapidement des compétences RH soient transmises et reconnues à l'ensemble de nos collègues animateurs concernés par ces entretiens, l'avenir de cet entretien nous paraît bien incertain ?

Tel que présenté dans les différentes instances, cette démarche ne bénéficie aucunement ni aux animateurs ni aux salariés.

Déclaration SUD SOLIDAIRES au CE du 24/11/2015 :

« Comme cela a déjà été évoqué par les membres du CHSCT et les élus de la commission emploi formation, SUD tient à réaffirmer que l'entretien professionnel tel que présenté ne relève pas pour nous de la compétence des responsables ou animateurs mais bien de celle des chargés RH. Ces derniers détiennent la connaissance des métiers du groupe et sont garants de la confidentialité des débats. Par conséquent l'avis SUD est défavorable sur l'entretien professionnel. »

L'équipe SUD SOLIDAIRES vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année

Passez à l'acte, rejoignez SUD ... !

Grenoble: pierre.baruzzi@ag2rlamondiale.fr

Grenoble: francois.caldara@ag2rlamondiale.fr

Montholon : Dalila.boudar@ag2rlamondiale.fr

Toulouse : roland.gardes@ag2rlamondiale.fr

Brune : luis.esparza@ag2rlamondiale.fr

Clermont: fréderique.arsene@ag2rlamondiale.fr

Courbevoie : céline.pépin@ag2rlamondiale.fr

Esvres : yannick.godi@ag2rlamondiale.fr

Levallois : arnaud.taquet@ag2rlamondiale.fr

Marseille : luc.roques@ag2rlamondiale.fr